

LES  
BIBLIOTHÈQUES DE LYON

PAR

LÈOPOLD NIEPCE

(SUITE.) \*

Les Jésuites ayant pu obtenir, en 1604, l'autorisation de rentrer en France, la ville s'empessa de leur rendre son collège ; un nouveau contrat fut passé avec eux le 3 juillet, copié sur celui de 4 567, et le Consulat reprit son projet de reconstruire le collège (1). Je ne décrirai pas ici ses divers bâtiments, M. Charvet l'a fait avec un soin si parfait que je ne peux que renvoyer le lecteur à son excellent ouvrage sur Martellang-e, architecte de ces bâtiments, qui s'élevèrent sur l'emplacement des *granges* de l'ancien collège. La ville y contribua en promettant une somme de 6,000 livres par an « pour l'entier achèvement des bâtiments de cet établissement où sera « appposé, en lieu notable, les armoiries de ceste ville et « communauté, avec une inscription qui portera que le « collège aura esté parachevé aux dépens et des deniers

(\*) Voir la précédente livraison.

(1) Le nouveau collège devait être bâti sur la place des Terreaux, dont le roi avait fait don aux Jésuites, mais l'assemblée des notables protesta contre ce don, le 22 juin 1706, et le 16 décembre 1707, les protestants s'opposèrent aussi à la cession de la place des Terreaux.